



GÉRER ET ANIMER SON ÉQUIPE

FORMATION COURTE – RESSOURCES HUMAINES



MAÎTRE D'APPRENTISSAGE EN ENTREPRISE ARTISANALE TPE/PME

OBJECTIFS

- Identifier les aspects administratifs, financiers et juridiques du contrat d'apprentissage
- Préparer la méthodologie de recrutement et d'accueil d'un apprenti dans son entreprise
- Faciliter la formation d'un apprenti par la pédagogie de l'alternance
- Détecter les éléments déclencheurs de situations relationnelles conflictuelles et savoir les gérer

PRÉREQUIS

Maîtriser le socle de connaissances de base.

PUBLIC

Personne chargée de former un jeune en alternance Maître d'apprentissage ou tuteur souhaitant réactualiser ses connaissances

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

DURÉE

3 jours : 21 heures

INTERVENANT

Formateur Consultant expert en relations humaines et en pédagogie ayant une grande connaissance du milieu de l'artisanat.

VALIDATION

La participation effective à l'ensemble des 3 jours est obligatoire.
Réaliser les exercices d'évaluation

Conformément à l'article L.6223-5 du code du travail, le maître d'apprentissage accompagne la formation d'un apprenti en entreprise. Par le biais de conditions dérogatoires au Brevet de Maîtrise, cette formation permet d'acquérir les connaissances nécessaires afin de former un jeune en contrat d'apprentissage.

Elle s'adresse aussi bien aux maîtres d'apprentissage qu'aux tuteurs souhaitant développer leurs connaissances pédagogiques, relationnelles administratives et juridiques.

RS 5028

CONTACTS

GESTIONNAIRES DE FORMATION

Schiltigheim :	gestionfc67@cm-alsace.fr	03 88 19 79 64
Mulhouse :	gestionfcm@cm-alsace.fr	03 89 46 89 17
Colmar :	gestionfcc@cm-alsace.fr	03 89 20 84 65

REFERENT(E) HANDICAP

Alsace :		
Gabrielle PIGEARD	gpigeard@cm-alsace.fr	03 89 46 89 75

ÉQUIPEMENT TECHNIQUE

Salles de formation dédiées : vidéoprojecteur, accès internet haut débit, parc informatique, salle de pause

LIEUX ET DATES

Formation proposée à Schiltigheim, Colmar et Mulhouse.
Pour connaître les dates, consulter la programmation sur :

- notre site internet : cm-alsace.fr
- notre plateforme de services : services.cm-alsace.fr

Fréquence de la formation : 40 sessions par an.

TARIF

525 €

Se renseigner auprès de nos conseillers en formation pour obtenir un devis et connaître les possibilités de prise en charge

Taux de satisfaction

90,8%





PROGRAMME

JOUR 1

1. Contexte général de la formation par apprentissage :

- l'enjeu à former, le maître d'apprentissage et le tuteur
- les conditions réglementaires et pédagogiques pour former par la voie de l'apprentissage
- le coût d'un apprenti et les aides financières
- le contrat d'apprentissage et l'assistance de la Chambre de Métiers d'Alsace
- les filières de formation : Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Education Nationale, niveaux de diplômes
- les documents de cadrage de la formation

JOUR 2

2. Recruter l'apprenti :

- définir la fiche de poste et le profil recherché
- la rédaction d'une offre de place d'apprentissage et ses circuits de diffusion
- sélectionner un candidat
- accueillir et intégrer l'apprenant en entreprise
- déléguer la formation à un tuteur

3. Former un apprenti :

- la relation à l'adolescent
- la pédagogie de l'alternance
- l'implication des parents
- les rôles respectifs de l'entreprise et du Centre de Formation d'Apprentis

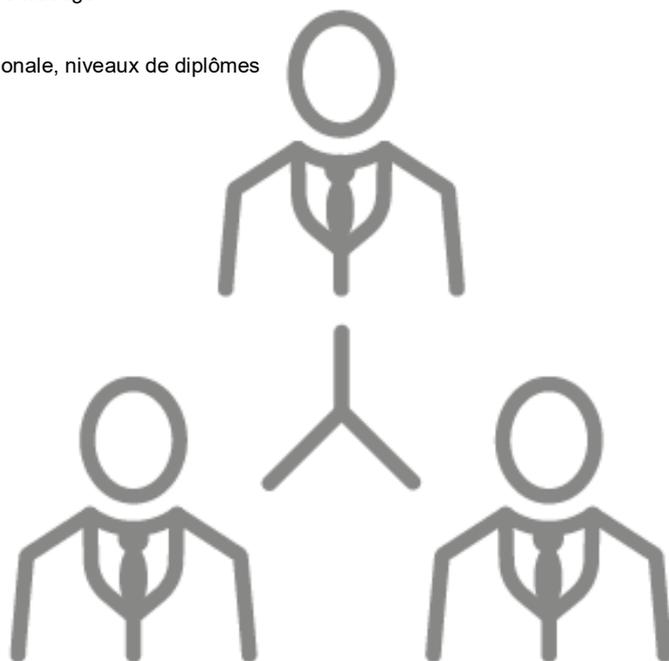
JOUR 3

4. Le suivi et l'évaluation de la formation :

- le document de liaison
- la planification des activités de formation
- la santé et la sécurité au travail
- les évaluations en cours et en fin de formation (examen)

5. Gérer l'aspect relationnel :

- reconnaître et gérer les situations difficiles
- les personnes relais en cas de conflit
- la suite du contrat d'apprentissage : rupture, prolongation, signature d'un nouveau contrat



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Alternance d'échanges, d'apports théoriques, de travaux en sous-groupes, de travail individuel, de mises en situation

Méthodes interactives en groupe et sous-groupes

Remise à chaque participant d'un memento retraçant l'ensemble du contenu de la formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative :

Observation du participant par le formateur, tout au long de la formation : participation active, questions posées, capacité à communiquer, à interagir avec ses pairs

Évaluation sommative :

QCM d'évaluation des acquis intégrant l'intégralité du programme de formation

Ces deux évaluations sont prises en compte pour estimer la capacité du participant à former un apprenti : la CMA propose, si besoin, un suivi personnalisé pendant la formation du jeune en apprentissage

[Conditions générales
de vente](#)

